

## **Interpellation “Neutralité dans l’art subventionné”**

Madame la Présidente,  
M. le Syndic,  
Mesdames les Municipales,  
Messieurs les Municipaux,  
Chers collègues,

Chaque année, la Ville de Vevey investit plus de 12 millions de francs dans la culture. Ce soutien implique une responsabilité : garantir que les espaces financés par toutes et tous restent politiquement neutres et respectueux de la pluralité des opinions.

Or, une vitrine publique installée par l’association PANO a affiché un drapeau palestinien et un message appelant au boycott d’Israël. Cette exposition, indirectement financée par l’argent public, soulève une question de principe : l’art financé par la collectivité peut-il devenir le relais d’un combat politique unilatéral, sans contextualisation ni consultation démocratique ?

La liberté artistique (art. 21 Cst.) est garantie, mais les fonds publics doivent rester impartiaux pour que la culture reste un espace de dialogue et d’expression pluraliste. Comme l’État doit garantir la neutralité dans la politique étrangère, la commune doit garantir une neutralité dans l’art subventionné.

### **Questions à l’exécutif :**

1. Existe-t-il un cadre réglementaire encadrant l’usage d’espaces culturels subventionnés pour des messages politiques ?
2. Si non, la Municipalité est-elle disposée à élaborer une « charte de neutralité culturelle » pour les espaces financés par la collectivité ?

Je remercie l’exécutif de ses réponses par écrit.

Avec mes salutations respectueuses,

**Sarah Dohr**